

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 septembre 2022 à 18 heures 30 -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martien, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Mathieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. AUGER Grégoire (pouvoir à Mme CORCEL), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

M. OUVRY a accueilli M. LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, qui a présenté aux membres du conseil municipal les actions initiées par la C.C.C.A.

Un échange entre les conseillers municipaux et M. LHEUREUX a ensuite eu lieu. Les thèmes évoqués portant notamment sur le projet de territoire, la refonte du fonds de concours, le SDIS, la piscine et le conservatoire de musique communautaire.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 29 juin 2022, ont été approuvés.

M. le Maire fait part des 7 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Finances », séance du 06 septembre 2022
- Commission « Sports – Vie associative – Animations », séance du 26 juillet 2022

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

### **Délibération n° 2022-09-14/61 : Accès internet et téléphonie – Adhésion à un groupement d'achat**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la ville au groupement de commandes CAIH, ayant pour objet l'achat de services de téléphonie mobile, téléphonie fixe et accès réseau internet, et donne mandat à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **Délibération n° 2022-09-14/62 : Attribution d'une subvention au Stade Valeriquais Rugby**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 500,00 € à l'association « Stade Valeriquais Rugby » qui s'est créée dans la commune.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY